

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue le 7 novembre 2022 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau Mme Alyssa Leblanc, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absent : M. Michel Duhème

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

2022-11-07-233

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h. Les membres du conseil assistent en salle en respectant les mesures sanitaires.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-234

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.a) ®
3. Approbation du dernier p.v. – le 12 septembre 2022; ®
4. Approbation du dernier p.v. – le 19 septembre 2022;
5. Approbation du dernier p.v. – le 3 octobre 2022; ®
- 6. Parole à l'assemblée;**
7. Approbation des factures de septembre et octobre; (d.j.a) ®
8. Dépôt 3^e rapport trimestriel; ®
9. MRC – renouvellement du contrat de transbordement de déchets attribué à Mario Hart qui en sera à sa première année d'option; ®
10. MRC - Appel d'offre regroupé contrat recyclage collecte, transport et disposition – contrat de 2 ans avec option de renouvellement de 2 ans ou contrat de 3 ans avec renouvellement de 2 ans; ®
11. Contrat de gré à gré avec Robert Daoust et Fils Inc. et diminuer le nombre de collecte pour les ordures et choisir si c'est une collecte traditionnelle avec ou sans encombrant;
12. MRC – Appel d'offre regroupé pour la collecte et le transport des déchets voulez-vous allez avec la MRC ou appel d'offre indépendant comme la dernière fois sur invitation pour 2 ans avec option de renouvellement de 2 ans ou 3 ans avec renouvellement de 2 ans;
13. Offre de services;
14. Déneigement pont Dewittville – M. Richard Sherry; ®
15. Déneigement stationnement bureau et caserne; ®
16. Demande de compensation financière de Joëlle Montpetit;
17. Demande d'aide financière pour la tour de communication chemin Ridge;
18. Analyse sol contaminé suite au remblai des lots 3 228 662 et 3 228 960 ;
19. Résolutions signataire;
20. Nomination d'un représentant autorisé auprès de l'agence du revenu du Canada (ARC)
21. Avis d'appel de la décision de la cour municipal de Huntingdon;
22. Demande de la Commission de toponomie;
23. Réunion extraordinaire – budget et programme triennal d'immobilisations 2023;
24. Huile à chauffage;
25. Caserne;

26. Salaires élus et employés;
27. Conditions de travail de la directrice général par intérim;
28. Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec;
29. Engagement comptable pour aide au budget 2023;
30. Pré-avis de 50 Km chemin Ridge;
31. Correspondance Jackie Lamb CPTAQ;
32. **Période de question;**
34. Fermeture de l'assemblée ®

ADOPTÉE

2022-11-07-235

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 SEPTEMBRE 2022

QU'une copie du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2022 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2022-11-07-236

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 OCTOBRE 2022

QU'une copie du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la

Directrice Générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

2022-11-07-237

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

QUE les comptes à payer du chèque no 9465 à 9532 au montant de 226 798.48 \$ et les salaires de septembre et octobre au montant de 29 894.09 \$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

DÉPÔT DU 3^E RAPPORT TRIMESTRIEL

2022-11-07-238

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

MRC – APPEL D'OFFRE REGROUPÉ CONTRAT RECYCLAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la municipalité de Godmanchester relatif à la gestion des matières résiduelles visant « la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables » arrive à échéance au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), les municipalités locales ont la compétence dans le domaine de l'environnement et qu'elles peuvent déléguer tout ou une partie des activités du domaine de la gestion des matières résiduelles à la MRC (articles 569 et 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et articles 29.5 et 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des contrats par les MRC dans le domaine de la gestion des matières résiduelles nécessite une délégation de compétence de la part des municipalités locales ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour une MRC de lancer des appels d'offres regroupés dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et d'octroyer le contrat au nom des municipalités locales par la conclusion d'une entente de délégation de ces pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester doit signifier son intérêt pour le lancement d'un appel d'offres regroupé avec la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de « délégataire » pour octroyer un contrat de « la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de « délégante », préparera les documents d'appels d'offres en collaboration avec les municipalités visées, à titre de « municipalité délégante »;

CONSIDÉRANT QUE la délégation se limite au processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat, la municipalité de Godmanchester étant responsable du suivi de l'exécution ainsi que tous les autres aspects relatifs au contrat octroyé.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité de Godmanchester délègue à la MRC du Haut-Saint-Laurent le pouvoir de procéder au lancement d'appel d'offres et d'octroyer le contrat de « la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables » en son nom;

QUE la municipalité de Godmanchester sera seule et unique responsable du suivi de l'exécution ainsi que tous les autres aspects au contrat octroyé dans le cadre de la présente délégation.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-239

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

MRC - APPEL D'OFFRE REGROUPÉ POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la municipalité de Godmanchester relatif à la gestion des matières résiduelles visant « la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques » arrive à échéance au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), les municipalités locales ont la compétence dans le domaine de l'environnement et qu'elles peuvent déléguer tout ou une partie des activités du domaine de la gestion des matières résiduelles à la MRC (article 569 et 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ chapitre C-27.1) et articles 29.5 et 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE la gestion des contrats par les MRC dans le domaine de la gestion des matières résiduelles nécessite une délégation de compétence de la part des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité pour une MRC de lancer des appels d'offres regroupés dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et d'octroyer le contrat au nom des municipalités locales par la conclusion d'une entente de délégation de ces pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester doit signifier son intérêt pour le lancement d'un appel d'offres regroupé avec la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de « délégataire » pour octroyer un contrat de « la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de « délégante », préparera les documents d'appels d'offres en collaboration avec les municipalités visées, à titre de « municipalités délégante »;

CONSIDÉRANT QUE la délégation se limite au processus d'appel d'offres et d'octroi de contrat, la municipalité de Godmanchester étant responsable du suivi de l'exécution ainsi que tous les autres aspects relatifs au contrat octroyé.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la municipalité de Godmanchester délègue à la MRC du Haut-Saint-Laurent le pouvoir de procéder au lancement d'appel d'offres et d'octroyer le contrat de « la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques » en son nom;

QUE la municipalité de Godmanchester sera seule et unique responsable du suivi de l'exécution ainsi que tous les autres aspects au contrat octroyé dans le cadre de la présente délégation.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-240

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

OFFRE DE SERVICES – GUYLAINE CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'une offre de services afin d'aider l'intégration de la nouvelle Directrice-générale adjointe a été soumise;

CONSIDÉRANT QUE dans l'exercice de ces fonctions Mme Carrière fera preuve de loyauté et d'impartialité et de discrétion;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat sera à déterminer selon le besoin et pourra être annulée en tout temps;

POUR CES MOTIFS il est résolu de retenir les services de Mme Carrière tel que l'offre de services soumis.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-241

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

DÉNEIGEMENT PONT DEWITTVILLE – SAISON 2022-2033

QUE le déneigement du secteur du pont à Dewittville soit fait par Monsieur Richard Sherry au montant de 60\$ par déneigement pour la saison 2022-2023 avec une garantie minimum de dix (10) déneigements pour la saison.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-242

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'assignation de Mme Montpetit à témoigner pour les dossiers de M. Dali Monette et M. Claude Gilles Pilon concernant la propriété du 1858, chemin Teafield;

CONSIDÉRANT QUE Mme Montpetit se soit présenté à la cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

POUR CES MOTIFS il est résolu de défrayer une compensation financière au montant de 120 \$ à Madame Joëlle Montpetit;
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-243

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR LA TOUR DE COMMUNICATION CHEMIN RIDGE

CONSIDÉRANT que depuis 2013, nous constatons une baisse de l'efficacité de notre système de communication, et ce dans plusieurs secteurs pour lesquels nos services d'urgence doivent intervenir;

CONSIDÉRANT l'ampleur du projet et le besoin urgent d'agir, l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest demande l'aide financière des municipalités pour faire l'acquisition d'une nouvelle tour de communication de 100 pieds ainsi que tous les accessoires nécessaires à l'installation de ladite tour;

QUE pour l'année 2023, nous vous demandons de prévoir un montant de 7 321.22 \$ à la cotisation annuelle prévue.
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-244

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

ANALYSE DE SOL CONTAMINÉ SUITE AU REMBLAIS DES LOTS 3228662 ET 3228960

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remblais, des lots ci-haut mentionnés, ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de remblais nous devons utiliser les critères des sols permis pour les milieux agricoles;

POUR CES MOTIFS, de faire parvenir au citoyen concerné une lettre enregistrée lui demandant la caractérisation des sols;

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-245

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

RÉSOLUTION SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'article 961.1 du Code Municipal du Québec permet au conseil municipal d'adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire et employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE toute délégation en ce sens permettra aux fonctionnaires autorisés d'assurer la bonne marche des affaires de la municipalité et réduira les délais d'intervention au niveau des dépenses pour ainsi améliorer la gestion des services de la municipalité et accroître la rapidité de transaction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité du canton de Godmanchester juge approprié de réviser les règles de délégation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion accompagné du projet de règlement est présenté le 7 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le règlement concernant la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et conclure des contrats à la directrice générale par intérim, Jacinthe Murphy.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

AVIS DE MOTION – Règlement de délégation de pouvoir

Avis de motion est donné par la conseillère Alyssa Leblanc à l'effet qu'un règlement concernant la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale par intérim sera adopté à une séance ultérieure de ce conseil.

2022-11-07-246

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 501

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Godmanchester souhaite adopter le projet de règlement de délégation de pouvoir des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE, qu'un règlement soit adopté à une séance ultérieure.

2022-11-07-247

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ AUPRÈS DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

Que Madame Jacinthe Murphy, directrice générale par intérim soit autorisée :

- ✓ Déléguer l'autorité, modifier et obtenir des renseignements (niveau 3) de tous les comptes de programme liés au numéro d'entreprise de la Municipalité du canton de Godmanchester auprès de l'ARC;
- ✓ À signer tous documents ou formulaires au nom de la Municipalité du canton de Godmanchester requis par l'ARC;
- ✓ À gérer l'inscription de l'entreprise à l'accès en ligne;

- ✓ À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de l'accès en ligne pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- ✓ À consulter les dossiers de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec l'Agence du Revenu du Canada, en ce qui concerne tous les renseignements que l'Agence du Revenu du Canada détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, en communiquant avec l'ARC par tout les moyens de communication offerts (téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-248

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

NOMINATION DE LA RESPONSABLE DU COMPTE MON DOSSIER AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

QUE Jacinthe Murphy, directrice générale par intérim soit autorisée :

- ✓ À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- ✓ À gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉCUR – Entreprises;
- ✓ À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- ✓ À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- ✓ À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté.

DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE - AVIS D'APPEL DE DÉCISION DE LA COUR

Nous avons reçu « Avis d'appel de la décision de la cour municipale de Huntingdon » dans le dossier Gilles-Claude Pilon.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-249

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

DEMANDE DE TOPONOMIE – COTEAU-DE-LA-RIVIÈRE-LA GUERRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une mise à jour des noms de lieux présents dans le *Registre des aires protégées*, il a été porté à notre attention que le nom officiel (depuis 2006) **Réserve naturelle du Coteau-de-la-Rivière-La Guerre** reprend le nom d'un lieu dont le nom n'est pas officiel. En effet, le nom **Coteau de la Rivière La Guerre** doit être officialisé par la Commission de toponymie. Ce dernier désigne le coteau (au sens géomorphologique) sis dans et à proximité de la réserve naturelle qui reprend son nom.

POUR CES MOTIFS la municipalité de Godmanchester est d'accord avec l'officialisation du nom **Coteau de la Rivière La Guerre** ?
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-250

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

RÉUNION EXTRAORDINAIRE – BUDGET ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter un budget pour l'année 2023 et du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit prévoir une séance extraordinaire portant exclusivement sur l'adoption du budget 2023 et le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025;

DE TENIR une séance extraordinaire en date du 19 décembre 2022 à 19h pour l'adoption du budget 2023 ainsi que le programme triennal 2023-2024-2025.
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

HUILE À CHAUFFAGE CASERNE

CONSIDÉREANT QUE la réserve d'huile à chauffage pour la caserne est épuisée.

POUR CES MOTIFS il est résolu de commander de l'huile à chauffage auprès de Pétrotech du Suroît;
ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-251

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

SALAIRES DES ÉLUS ET EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que le taux d'indexation utilisé pour le salaire annuel des élus soit également utilisé pour les employés et ce sur une base annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de la rémunération des élus indique d'utiliser le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour la province du Québec établi par Statistique Canada;

CONSIDÉRANT QUE le salaire des élus et des employés seront indexé au taux de minimum garantie de 2%;

CONSIDÉRANT QUE le salaire des employés sera également ajuster et majoré de 2% en plus de l'indexation;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'indexer le salaire des employés au taux minimum de 2% et d'ajuster à 4.5% au 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-252

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

CONTRAT ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une correction à la résolution portant le numéro 2022-09-12-203 qui n'est pas complète;

POUR CES MOTIFS que la résolution soit remplacée par un contrat et conditions de travail tel que soumis aux membres du conseil.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-253

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

ENGAGEMENT COMPTABLE POUR AIDE AU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE dans les conditions actuelles que la directrice générale est en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'engagement d'une nouvelle directrice générale par intérim, il y a un besoin de soutien pour la préparation du budget 2023;

POUR CES MOTIFS que la firme comptable BCGO soit retenue pour le soutien lors de la préparation du budget 2023 au montant de 140\$/hre;

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-11-07-254

La directrice générale par intérim doit envoyer un document au nom de Jackie Lamb à la CPTAQ.

2022-11-07-255

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

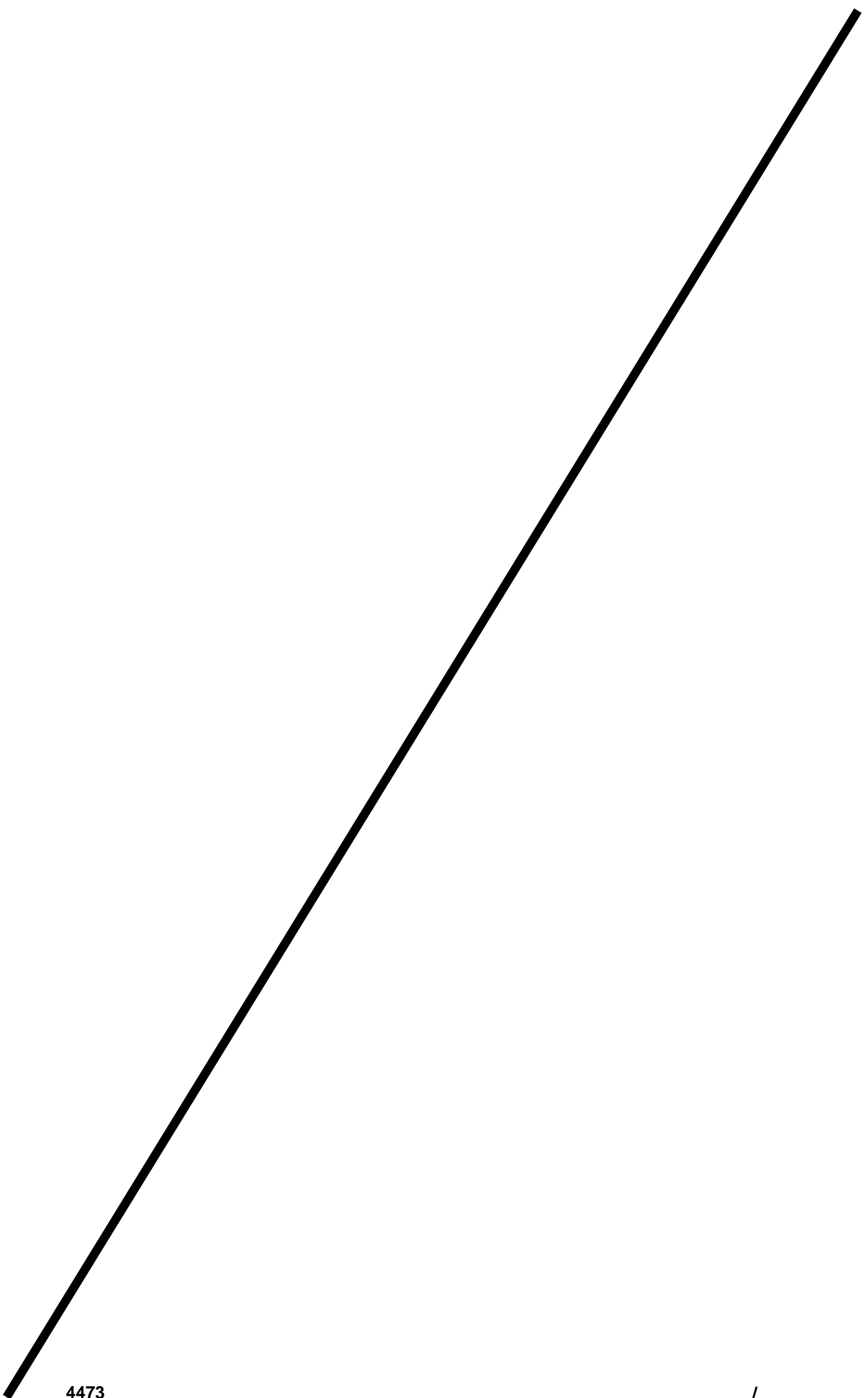
FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Que l'assemblée soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Pierre Poirier, Maire

Jacinthe Murphy
Directrice Adjointe par intérim



4473

— / —